

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

26 JUIN 2018

CONTRAT DE BAIL SUR DES LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

Un avenant au contrat de bail précaire passé entre la Commune et la SARL BOULANGERIE JOSSERAND pour la location d'un local commercial de 54 m² au rez de chaussée de la résidence Les Mélèzes – ZAC de l'Oimet va être passé pour prolonger le contrat pendant la saison d'été.

CONVENTION D'ABONNEMENT LONGUE DUREE AU PARC DE STATIONNEMENT DE L'ALPETTE TRIGNAT/COMMUNE D'OZ

Un avenant à la convention du 31 août 2017 par la société Gilles TRIGNAT Résidences et la Commune d'Oz pour la mise à disposition de 60 places de stationnement couvert dans le parking de l'Alpette va être signé.

Suite au dépôt d'une demande de permis de construire modificatif, l'extension de surface constructible du programme nécessite un besoin supplémentaire de stationnement de 9 places.

Il est donc nécessaire de passer cet avenant à la convention initiale pour augmenter le nombre d'emplacements de 60 à 69.

BUDGET PARKING PATINOIRE

Admission en non valeur de sommes se rapportant aux exercices de 2004 et 2005 qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées pour un montant total de 10 061.66 €.

CONVENTION D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – FREE MOBILE

Approbation de la convention d'occupation du domaine public à passer entre la Commune d'Oz, la SPL Oz Vaujany et la société FREE MOBILE énonçant les modalités de mise à disposition d'un emplacement sur la gare du télécabine de l'Alpette (parcelle AD 219) pour recevoir des installations de télécommunications électroniques.

Cette convention sera conclue pour une durée de 12 années pour un loyer annuel de 2300 €.

OFFICE DU TOURISME

-Convention de mise à disposition CAP FUN

Durant la saison d'été, l'office de tourisme va mettre à disposition de CAP FUN – Résidences Couleur Soleil un animateur dans le cadre du club enfant géré par l'office de tourisme.

France Location remboursera à l'Office du Tourisme le montant des salaires, traitements et primes des mois de juillet et août 2018. Une convention formalisant cet accord va être passée.

-Convention de prestation de service pour l'organisation de l'Enduro d'Oz 2018

Dans le cadre de la semaine MEGAVALANCHE 2018, l'Office de tourisme organise l'épreuve ENDURO d'OZ le 4 juillet 2018.

L'engagement financier s'élève à 15 000 € H.T.

Une convention de prestation de services va être passée entre l'Office du Tourisme d'Oz et l'UCC pour l'organisation de l'épreuve.

-Approbation des tarifs été 2018

SERVICE NAVETTES ALLEMONT/OZ EN OISANS - ETÉ 2018.

Approbation de la convention à passer entre les Communes d'Allemont, d'Oz et la SPL Oz/Vaujany pour le financement du service.

SACO

Approbation de la modification des statuts prenant en compte le changement d'adresse du syndicat.

SIEPAVEO

- Approbation de la convention à passer entre la Commune d'Oz et le SIEPAVEO pour la mise à disposition à mi-temps par la Commune d'un agent pour assurer le secrétariat du syndicat.

-Transfert de l'emprunt n°050143 Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Le SIEPAVEO n'a plus la compétence ascenseurs publics et il convient donc de transférer en totalité l'emprunt qui avait été fait par le syndicat pour financer la réalisation de cet équipement sur la Commune d'Oz.

Il s'agit de l'emprunt n°050143 contracté par le SIEPAVEO auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le 1er août 2005. Le capital restant dû au 15 juillet 2018 est 1 438 851 €.

Un avenant va être signé afin de formaliser ce transfert d'emprunteur.

SERVICE DE L'EAU

-Subventions allouées par l'Agence de l'Eau

Dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement susceptibles d'être subventionnés par le Département et l'Agence de l'Eau, la Commune autorise le Département sur la durée du 10ème programme (2013-2018) à percevoir pour le compte de la Commune d'OZ EN OISANS les subventions qui lui sont attribuées par l'Agence de l'Eau.

Le Département percevra les subventions qu'il s'engage à reverser à la Commune.

-Remplacement de trois compteurs d'eau généraux anciens Dans le cadre du plan d'actions de réduction des pertes en eau établi par la Commune suite au contrôle réalisé en avril 2017 par l'Agence de l'Eau, trois compteurs d'eau généraux -distribution devenus obsolètes doivent être changés aux points de prélèvement suivants :

Captage du BESSEY Réservoir de l'ENVERSIN Réservoir de la STATION

Le montant des dépenses estimé à 2 696 € HT a été prévu au Budget Primitif 2018 du service de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT.

Une demande de subvention va être faite auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'ISERE et de l'AGENCE DE L'EAU afin d'aider au financement de cette dépense.

CRÉATION D'UNE DESSERTE FORESTIÈRE – MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération du 27 février 2017 le projet de création de la desserte forestière des Grandes Rousses à réaliser avec l'ONF a été approuvé.

Deux avis d'appel public à concurrence ont été lancés dans le cadre de procédure adaptée en octobre 2017 et mai 2018.

A l'issue de la seconde consultation et après négociation avec les entreprises, les offres proposées sont les suivantes :

FIAT : 151 278.20 € H.T

GRAVIER : 173 951.10 € H.T.

Après analyse des offres selon les critères énoncés au règlement de consultation, l'entreprise FIAT est la mieux classée.

Le Conseil décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise FIAT.

QUESTIONS DIVERSES :

Présence de Monsieur Guy VINCENT, représentant le syndic de copropriété Le Pré de l'Arche qui fait part au Conseil de la cession des combles à chaque copropriétaire et de la modification du règlement de copropriété.

Il indique que la prochaine AG de la copropriété aura lieu le 5 août en Mairie.

Il souhaite en amont pouvoir organiser une réunion avec les élus et le trésorier du syndic pour aborder divers points et notamment la distribution et facturation de l'eau.